

## CAHIERS DE DOLÉANCE, UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Une délégation de l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF), conduite par son président Stéphane Beaudet, s'est rendue le 15 février à la préfecture de Région pour remettre, au préfet Michel Cadot, la synthèse de 2 865 contributions recueillies dans 634 communes d'Île de France. Jacques J.P. Martin, maire de Nogent, vice-président de l'AMIF faisait partie de cette délégation. L'AMIF a compilé, trié et analysé ces contributions afin de produire une synthèse d'une soixantaine de pages. C'est la première de cette importance réalisée en Ile-de-France, de façon aussi complète et précise. L'objectif de ce travail de synthèse était de faire émerger les principaux sujets sur lesquels portent les revendications en Ile-de-France.

**Ce sont ainsi 79% des communes du Val-de-Marne** qui ont ainsi transmis des cahiers de doléances, 60% des communes de la Seine-Saint-Denis, 49% des communes des Hauts-de-Seine, 40% des communes de l'Essonne, 29% des communes des Yvelines, 23% des communes du Val d'Oise et 19% de Seine-et-Marne. Ainsi, notre département, le Val-de-Marne, est le premier département d'Ile-de-France par sa participation, 44 communes sur 47 ont déposé des cahiers en préfecture.

**Les contributeurs abordent une très grande diversité de sujets**, mais on peut constater des points majeurs qui se cristallisent sur deux grandes thématiques de dimension nationale : le niveau de vie et la gouvernance nationale (élus, exécutif, train de vie de l'État, organisation territoriale, référendum et participation citoyenne). Un même pourcentage traite des questions de fiscalité et de justice fiscale. La moitié des contributeurs aborde la question du pouvoir d'achat et 40% celle des retraites. La mobilité est relativement peu présente avec 20% des contributions, tout comme le logement (ce qui est surprenant en Île-de-France), ou l'aménagement. La thématique environnementale, (transition écologique, alimentation, agriculture, énergie) est présente dans un peu moins du quart des contributions.

L'intérêt principal de la méthode de l'AMIF, qui se veut constructive, réside dans son **ancrage territorial et son rapport direct aux habitants**, qui permet de mettre en exergue les particularités des revendications propres à chaque type de territoire.

**À Nogent, le débat est au cœur de l'action de la municipalité.** N'oublions pas que deux fois par an les Nogentais sont invités à venir directement poser leurs questions lors des réunions de quartier. Autre démarche participative, celle réalisée depuis plusieurs mois avec les constructeurs, elle a déjà permis - suite aux réunions – d'annuler ou de modifier des permis de construire. Enfin, pour tous les grands projets, une concertation est mise en place, la prochaine concernera le projet cœur de Nogent.

**Pour l'équipe municipale**

**Jean-Michel Verhaede, conseiller municipal délégué à la démocratie locale.**